



**leCotentin**

NOVEMBRE 2018

---

**PLAN D'ACTION  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
ET L'ORGANISATION  
DE L'OFFRE DE  
SANTÉ SUR LE  
TERRITOIRE  
COMMUNAUTAIRE**

---

## I ÉDITO

L'annonce du plan gouvernemental "Ma santé 2022" du 18 septembre dernier a confirmé que la santé est, en France, un devoir régalien de l'Etat. L'accès aux soins est devenu en quelques années une préoccupation majeure des Français, au point de faire l'objet de débats spécifiques. Dans ce contexte, de nombreux maires multiplient les initiatives pour faciliter l'arrivée de professionnels de santé sur leur territoire, confrontés au phénomène de la désertification médicale. La santé est assurément un enjeu majeur pour les territoires.

Dans ce mouvement, la Communauté d'agglomération du Cotentin a décidé, six mois après sa création, de prendre la compétence "Santé et Accès aux soins" afin d'impulser une véritable stratégie d'attractivité médicale à l'échelle du Cotentin. Cette prise de compétence santé figure parmi les plus précoces au niveau national pour les communautés d'agglomération nouvellement créées. Elle doit nous permettre d'avoir l'échelle d'intervention appropriée et de ne pas opposer hôpital-médecine de ville, médecine libérale et médecine salariée, milieu rural-milieu urbain.

Le plan d'action, que nous vous proposons, s'inscrit dans le continuum des travaux engagés de longue date sur le territoire, comme notamment la mise en œuvre d'actions de promotion à destination des internes, le rapprochement entre le Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC) et la Polyclinique à travers un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), le soutien à la création de structures de soins dans ces effets que nous voulons conduire.

Avec ce plan, la Communauté d'agglomération vise à amplifier les politiques déjà engagées ici ou là sur le territoire afin de donner aux acteurs de la santé les moyens d'une consolidation et d'un développement de l'offre de Santé en Cotentin, levier indispensable de l'attractivité de la Presqu'île.

Cette exigence implique que l'agglomération agisse, en complément de la politique de l'Etat qui demeure la clé de voûte du système de Santé en France, en pleine coopération avec les professionnels du secteur médical et paramédical pour identifier les besoins et tenter d'y apporter une réponse appropriée. De fait, la mise en place d'une instance de gouvernance conjointe, le collège des professionnels de santé, représente la pierre angulaire du déploiement du plan et permettra de structurer, avec une plus grande efficacité le dialogue. Sans la mobilisation de tous, les résultats seront plus difficilement atteignables et ne permettront pas de construire une offre de santé durable sur le territoire.

Vous le constaterez en prenant connaissance du document qui est entre vos mains, le plan d'action comporte 4 axes issus du diagnostic que nous avons mené. Ces 4 mesures nous engagent volontairement sur ces enjeux forts que sont la santé et l'accès aux soins.



**Jean-Louis VALENTIN, Président de l'agglomération du Cotentin**

---

# SOMMAIRE

---

## AXE I

### 05 INSTITUER UNE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

- 1 • **Instaurer des conditions de dialogue pérenne entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé en rationalisant l'existant**
  - Un Conseil de santé du Cotentin est installé
  - Un Collège des professionnels est mis en œuvre au sein du Conseil de santé du Cotentin

## AXE II

### 07 RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

- 1 • **Poursuivre le soutien au renforcement et à la densification de l'offre de soins de premier recours sur le territoire communautaire**
  - Promouvoir le territoire auprès de nouveaux professionnels de santé
  - Faciliter l'installation de nouveaux professionnels
  - Accompagner les projets de regroupements pluriprofessionnels et de renforcement de l'offre
- 2 • **Renforcer la cohésion des acteurs de santé du Cotentin dans une logique territoriale, en particulier vis-à-vis des institutions de formation**
  - Désigner des animateurs spécifiquement en charge des liens entre le Cotentin et les institutions de formation
  - Recenser l'ensemble des besoins et opportunités en vue de l'arrivée de stagiaires
  - Valoriser le Cotentin comme un territoire présentant l'ensemble des facettes de la pratique de la médecine et du soin
  - Favoriser la mise en place de maquettes de stage communes
- 3 • **Soutenir la formation des professionnels de santé sur le territoire de l'agglomération du Cotentin**
  - Sensibiliser les jeunes habitants de l'agglomération du Cotentin aux métiers de la santé
  - Favoriser l'accès aux études de médecine
  - Appuyer les professionnels dans leurs besoins de formation

## AXE III

### 11 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'APPUI AUX OUTILS

- 1 • **Mieux outiller les professionnels de santé du territoire en matière de coopération et de télésanté**
  - Permettre aux professionnels de se former aux dispositifs de transferts de tâches, de coopération et de télésanté
  - Soutenir la diffusion effective des outils de transferts de tâches, de coopération et de télésanté
- 2 • **Renforcer le lien entre médecine de ville et secteur hospitalier et entre secteur sanitaire et secteur médico-social**
  - Dresser un état des lieux des relations entre médecine de ville, établissements hospitaliers et établissements médicosociaux
  - Déterminer deux à trois chantiers prioritaires

## AXE IV

### 13 DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ

- 1 • **Renforcer la place de la prévention au cœur de la politique santé de l'agglomération**
  - Favoriser la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire
  - Contribuer au déploiement du service sanitaire

## INTRODUCTION

---

**La Communauté d'agglomération du Cotentin s'est dotée le 29 juin 2017 de la compétence Santé en vue d'assurer la prise en charge :**

- Des actions en faveur du renforcement de la démographie médicale des professionnels de santé et de la création et du développement des réseaux de santé de proximité et des réseaux thématiques de prévention ;
- De la coordination générale des politiques de prévention et d'éducation à la santé à l'échelle du territoire communautaire ;
- De l'élaboration d'un diagnostic de santé intercommunal, suivie de l'élaboration, de la mise en place, de la signature et de la gestion d'un Contrat Local de Santé (CLS).

**Cette prise de la compétence Santé s'intègre dans la continuité des travaux jusque-là déployés à travers le territoire communautaire et par les collectivités qui le composent désormais, articulés autour des quatre grandes actions suivantes :**

- Une action sur l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours visant à accompagner et à guider les professionnels de santé et les collectivités dans la mise en oeuvre de projets de regroupement de professionnels de santé, de maisons pluriprofessionnelles de santé ou encore de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoire (PSLA) ;
- Une action visant à promouvoir le territoire à destination des professionnels de santé via l'organisation et la coordination d'événements tels que "les Paradis de Cherbourg" et la soirée d'accueil des internes du territoire, via l'accompagnement du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) formé par le Centre Hospitalier Public du Cotentin (CHPC) et la Polyclinique du Cotentin sur leurs démarches d'attractivité et leur campagne commune de recrutement et via la participation aux initiatives déployées à l'échelle du département par l'agence d'attractivité Latitude Manche ;
- Une action visant à faciliter l'installation des futurs professionnels sur le territoire via un accompagnement à cette installation et la participation au dispositif d'accueil du conjoint ;
- Une action visant à impulser des instances de pilotage de ces problématiques, via l'animation d'un Comité de pilotage Attractivité par la Direction de la Santé et de l'Accès aux soins de la Communauté d'agglomération, la participation au Club économique mis en place par sa Direction du Développement économique, de l'Emploi, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et via l'information du Conseil de développement du Cotentin.

**Dans le but d'approfondir et d'optimiser ces différentes actions, la prise de compétence Santé par la Communauté d'agglomération s'est traduite dès le mois d'octobre 2017** par le lancement d'un travail d'analyse et de concertation sur les besoins et atouts de santé du territoire, sur les moyens à déployer afin de renforcer son attractivité vis-à-vis des professionnels de santé et sur le soutien à apporter à ceux-ci dans le renforcement et l'organisation de l'offre de soins de proximité.

**Après un état des lieux portant sur les priorités de santé du territoire puis une analyse comparative visant à mieux identifier les possibles modalités d'une prise en charge accrue de ces questions** par la Communauté d'agglomération, en appui sur les actions préalablement citées et dans l'attente d'un Contrat Local de Santé (CLS) qui sera ultérieurement élaboré en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la décision a été prise de développer le présent *Plan d'action de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour le développement et l'organisation de l'offre de santé sur son territoire.*

**Dans sa conception, ce plan ne se substitue pas plus qu'il ne s'ajoute mais s'articule aux politiques déployées à d'autres niveaux territoriaux ou par les partenaires du Cotentin** (communes de l'agglomération, Conseil départemental, Conseil régional, Agence Régionale de Santé de Normandie, Caisse Primaire d'Assurance maladie de la Manche (CPAM), Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie (URML)...). Il se concentre sur quelques thématiques déterminées en s'appuyant sur l'existant qu'il cherche à renforcer et à mettre en cohérence. Il fait appel à la fois à des compétences et domaines d'activités relevant directement de l'agglomération du Cotentin, et à des initiatives appartenant d'abord aux professionnels de santé eux-mêmes. **Il faut souligner que la capacité d'action de ces derniers constitue un enjeu important pour le renforcement de l'attractivité du territoire. Celle-ci nécessite le soutien de l'agglomération dans la conception ou le déploiement de leurs projets, mais aussi la rationalisation des dispositifs en place et la construction de moments et de canaux de travail partagés clairement identifiés et reconnus. A ce titre, la mise en place d'une instance de gouvernance conjointe de ces questions, à l'échelle communautaire, paraît un préalable au déploiement de l'ensemble du plan proposé. Il apparaît également, et pour les mêmes raisons, nécessaire d'encourager la création au sein de cette instance, par les professionnels de santé du territoire eux-mêmes, d'un Collège de professionnels permettant notamment de structurer avec une plus grande efficacité le dialogue entre ces derniers et l'agglomération.**

Ce plan d'action sera présenté aux instances communautaires pour être validé par elles. Il se décline en quatre axes stratégiques.

## AXE I

---

# INSTITUER UNE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DES QUESTIONS DE SANTÉ

---

### Éléments de diagnostic

#### Un territoire riche d'initiatives et d'interlocuteurs, au prix de la cohérence et de la lisibilité

La présence de divers structures ou projets d'exercice regroupé comme l'action de nombreuses institutions (ARS de Normandie, CPAM de la Manche, URML de Normandie, Conseil départemental) comptent parmi les atouts offerts par le territoire du Cotentin en termes de soutien à l'offre de soins et à son développement.

Cette pluralité des parties prenantes et de mesures n'est toutefois pas sans inconvénients. D'une part, en effet se pose la question de la lisibilité d'ensemble des dispositifs offerts et de la répartition des rôles pour les professionnels. D'autre part et du fait de cette pluralité, les parties prenantes (professionnels comme institutionnels) sont amenés à être très régulièrement sollicités, parfois sur les mêmes problématiques, sans qu'une vision globale cohérente de leurs nombreuses contributions ait pu jusqu'à ce jour se dégager à l'échelle du Cotentin.

› **L'agglomération du Cotentin souhaite donc proposer aux acteurs de santé du territoire une gouvernance conjointe des questions de soutien à l'offre de santé et à l'accès aux soins, qui permette de rationaliser et de mettre en cohérence les espaces de concertation et les outils d'appui existants. Le Cotentin souhaite instaurer les conditions d'un dialogue pérenne entre la collectivité et la communauté de ses professionnels de santé, via l'articulation de deux instances nouvellement créées.**

---

## 1 INSTAURER DES CONDITIONS DE DIALOGUE PÉRENNE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RATIONALISANT L'EXISTANT

---

### 1 • Un Conseil de santé du Cotentin est installé

- Se substituant au "Comité de pilotage Attractivité", un Conseil de santé du Cotentin est installé afin de doter les échanges entre professionnels et collectivité d'un cadre

des parties prenantes les instances communautaires dans leurs décisions en matière de soutien à l'offre de soins et de politique territoriale de santé ;

- Le Conseil de santé du Cotentin sera co-animé par le Vice-Président de l'agglomération et un professionnel de santé du territoire. Son secrétariat sera animé par les services de l'agglomération et ses réunions organisées par cette dernière ;
- Le Conseil de santé du Cotentin pourrait se réunir ordinairement à deux reprises chaque année en session plénière afin d'adopter un programme de travail à déployer sous forme de groupes dédiés (Cf. ci-dessous) puis d'en tirer le bilan ;
  - › Les deux réunions se tiendraient à des dates fixées par le secrétariat du Conseil de santé, mais en fonction des échéances institutionnelles et budgétaires générales de la Communauté d'agglomération pour une plus grande efficacité et une articulation avec le calendrier et les procédures de décisions des instances communautaires ;
  - › Un bilan annuel sera transmis aux instances communautaires. Le Conseil communautaire sera invité à délibérer pour prendre acte de ce bilan. Il sera ensuite transmis pour information au Conseil de développement ;
- Les groupes de travail mis en place par le Conseil de santé du Cotentin seront co-pilotés par des animateurs issus de l'agglomération du Cotentin et des professionnels.

## 2 • Un Collège des professionnels est mis en œuvre au sein du Conseil de santé du Cotentin

- L'organisation des professionnels de santé présents sur le territoire, à l'échelle communautaire, ne saurait procéder que de leur volonté propre. Elle constituerait toutefois un élément de facilitation déterminant dans les échanges entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels et dans l'identification de projets structurants, revêtant un intérêt collectif pour les professionnels, susceptibles de recevoir un appui de la collectivité ;
- Dans cette optique, le Conseil de santé du Cotentin comprendra en son sein un Collège des professionnels regroupant des représentants de l'ensemble des acteurs du soin du territoire : établissements hospitaliers, structures d'exercice salarié, professionnels libéraux et en particulier les PSLA, opérateurs médico-sociaux, structures de coordination... ;
- Le Collège des professionnels désignera en son sein un représentant, chargé de co-animer le Conseil de santé du Cotentin ;
- Le Collège des professionnels désignera parmi ses membres ceux qui participeront à chaque groupe de travail mis en place par le Conseil de santé.

**Le Conseil de santé du Cotentin et son collège des professionnels détermineront librement, une fois mis en place, leurs programmes de travail. Les propositions d'objectifs suivants pourraient toutefois en constituer une première armature.**

## AXE II

---

# RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE ET L'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE DU TERRITOIRE

---

### Éléments de diagnostic

#### Une offre à renforcer et à densifier, notamment en matière de premier recours

Les données mises à la disposition de l'agglomération du Cotentin par ses partenaires (en particulier la CPAM de la Manche et l'ARS de Normandie) et analysées dans le cadre du Diagnostic Local de Santé (DLS) conduit par l'agglomération témoignent d'une dégradation globale de l'offre de soins sur le territoire. L'intervention de la collectivité en vue de faciliter l'installation ou les projets de regroupements de professionnels – eux-mêmes facteur d'attractivité et d'optimisation de l'accès aux soins – apparaît ainsi nécessaire, dans la continuité des politiques d'ores et déjà mises en œuvre et en lien avec les partenaires de la Communauté d'agglomération.

› **L'agglomération du Cotentin poursuivra son soutien aux professionnels souhaitant s'installer sur son territoire ou y conduisant des projets de nature à améliorer l'offre de soins et répondant aux besoins identifiés par le Diagnostic Local de Santé (DLS).**

#### Des besoins et des enjeux similaires à travers le territoire, des solutions encore trop peu mutualisées

Les besoins et les difficultés identifiées à travers les territoires présentent de nombreuses similitudes, au-delà des acteurs concernés (professionnels ou collectivités ; médecins ou paramédicaux ; usagers). Trop peu de solutions apparaissent pourtant mutualisées à ce stade à l'échelle de l'agglomération du Cotentin toute entière, conduisant les acteurs à multiplier des démarches bilatérales souvent peu efficaces au regard de l'investissement qu'elles nécessitent. C'est particulièrement vrai au regard du positionnement du territoire vis-à-vis d'acteurs extérieurs importants comme la faculté de médecine.

› **L'agglomération du Cotentin veut renforcer la visibilité du Cotentin en tant que territoire et acteur de santé, en mobilisant les professionnels et institutions dans une démarche cohérente et unitaire.**

#### La formation des professionnels de santé sur le territoire même du Cotentin est un enjeu majeur d'attractivité encore peu pris en charge

La connaissance préalable d'un territoire est identifiée comme déterminante parmi les facteurs d'installation d'un professionnel de santé ; la favoriser le plus en amont possible apparaît ainsi comme un réel enjeu d'attractivité, surtout lorsque la faculté de médecine (ou du moins ses lieux principaux d'enseignement) ne se trouvent pas sur place. Il en est de même de la capacité offerte aux praticiens de se former tout au long de leur vie professionnelle – d'autant que les modules de formation constituent alors bien souvent un moyen privilégié d'interconnaissance et de mise en réseau des professionnels concernés. L'un et l'autre de ses aspects restent encore peu traités à ce stade à l'échelle du Cotentin.

› **L'agglomération du Cotentin veut positionner la formation de professionnels de Santé sur son territoire comme un élément majeur de son attractivité en lui apportant un appui en amont, au cours et à l'issue de ses études de Santé.**

# 1 POURSUIVRE LE SOUTIEN AU RENFORCEMENT ET A LA DENSIFICATION DE L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

## 1 • Promouvoir le territoire auprès de nouveaux professionnels de santé

- L'agglomération du Cotentin organise et coordonne des événements tels que les "Paradis de Cherbourg", visant à promouvoir et à faire connaître le territoire auprès de jeunes professionnels de santé et d'internes en formation ;
- Afin de contribuer à une meilleure connaissance du Cotentin par les professionnels de santé, l'agglomération du Cotentin favorise, en lien avec les acteurs concernés, l'organisation d'événements par les professionnels eux-mêmes, leurs syndicats, leurs instances représentatives, etc. tels que congrès, séminaires, journées de formation, en leur apportant un soutien logistique et opérationnel.

## 2 • Faciliter l'installation de nouveaux professionnels

- En articulation avec ses partenaires et leurs initiatives respectives (Conseil départemental, Conseil régional, ARS, CPAM...), l'agglomération du Cotentin se positionne comme l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé susceptibles de s'installer ou en cours d'installation sur son territoire ;
- Dans cette optique, un état des lieux régulier des dispositifs existants, et la mise en réseau systématique de ses services et partenaires – institutionnels ou économiques – est confiée à sa Direction de la Santé et de l'Accès aux soins ;
- L'agglomération facilite l'ensemble des démarches administratives de ces professionnels (recherche de logements, de solutions de garde, d'emploi pour le conjoint...).

## 3 • Accompagner les projets de regroupements pluriprofessionnels et de renforcement de l'offre

- Le soutien à l'installation et au regroupement de professionnels libéraux sur son territoire par l'agglomération du Cotentin s'inscrit dans le cadre général mis en place par la charte partenariale régionale pour le développement des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA).

Des financements complémentaires pourront en outre être octroyés par l'agglomération du Cotentin à des projets portés par les professionnels, que ces projets s'inscrivent ou non dans les critères édictés par la charte, sous réserve des conditions énoncées ci-après :

- › Les projets concernés devront être portés par des professionnels libéraux et s'inscrire dans une démarche pluriprofessionnelle ;
- › Les projets concernés devront proposer ou élaborer un projet de santé répondant aux besoins du territoire tels qu'ils ont pu être identifiés au cours du Diagnostic Local de Santé (DLS) conduit sur son territoire par la Communauté d'agglomération (composition de l'équipe au regard des besoins relevés ; contribution au renouvellement et à la formation des professionnels par la maîtrise de stage ; etc.) ;
- Le soutien de l'agglomération du Cotentin pourra notamment se traduire par le financement d'études de faisabilité et d'ingénierie de projet, en articulation avec les dispositifs déployés par ses partenaires – en particulier par l'ARS Normandie, le Conseil départemental de la Manche et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie (URML) ;
- Le Conseil de santé sera à terme en capacité d'éclairer la collectivité sur l'opportunité d'apporter le soutien aux projets qui lui auront été soumis.



## 2 RENFORCER LA COHÉSION DES ACTEURS DE SANTÉ DU COTENTIN DANS UNE LOGIQUE TERRITORIALE, EN PARTICULIER VIS-À-VIS DES INSTITUTIONS DE FORMATION

### 1 • Désigner des animateurs spécifiquement en charge des liens entre le Cotentin et les institutions de formation

- La gestion des relations entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels du territoire, d'une part, et institutions de formation d'autre part sera mutualisée avec l'identification d'interlocuteurs dédiés au sein de la collectivité et du Collège de professionnels ;
- L'identification des besoins des établissements et des équipes sera organisée conjointement chaque année afin d'engager un échange structuré avec l'ensemble des institutions de formation de professionnels de santé ;
- Le cas échéant, les conventions-cadres entre l'université et l'agglomération du Cotentin intégreront les modalités d'échange entre la collectivité comme territoire et acteur de santé et les instances universitaires.

### 2 • Recenser l'ensemble des besoins et opportunités en vue de l'arrivée de stagiaires

- Les services de l'agglomération du Cotentin, en lien avec les communes qui la composent, identifieront la totalité des modalités susceptibles de faciliter l'accueil de stagiaires de santé sur son territoire (notamment en termes de logement) ;

- Le Collège des professionnels de santé identifiera les professionnels et équipes susceptibles de contribuer à l'accueil de stagiaires de santé sur le territoire ;
- L'agglomération du Cotentin facilitera l'organisation de la formation des maîtres de stage et du suivi des stages d'étudiants : mise à disposition de salles de réunions, tiers facilitateur avec les écoles de médecine.

### 3 • Valoriser le Cotentin comme un territoire présentant l'ensemble des facettes de la pratique de la médecine et du soin

- La participation des professionnels et des équipes de santé du Cotentin aux réunions mises en place par les écoles et faculté pour leurs étudiants sera organisée de manière collective. Elle visera à présenter l'ensemble des établissements et équipes susceptibles de les accueillir afin que les étudiants puissent réellement mesurer la richesse d'exercice s'ouvrant à eux sur le territoire.

### 4 • Favoriser la mise en place de maquettes de stage communes

Des maquettes de stage conjointes seront mises en place entre les établissements, les équipes, la ville et l'hôpital... afin de permettre aux étudiants de découvrir l'ensemble des métiers et pratiques, de faire connaître les différents acteurs et de couvrir plus largement leurs besoins.

## 3 SOUTENIR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

### 1 • Sensibiliser les jeunes habitants de l'agglomération du Cotentin aux métiers de la santé

- Un programme de sensibilisation aux métiers de la santé et du soin à destination des élèves du territoire sera organisé en partenariat avec les établissements (et donc l'Education nationale et les collectivités concernées) et les professionnels : facilitation des stages, interventions de professionnels en milieu scolaire... ;
- La participation des professionnels à ces opérations de sensibilisation du jeune public pourra faire l'objet de facilitation de la part de l'agglomération du Cotentin sous forme d'indemnisation, de mise en relation entre équipes et établissements d'enseignement, de coordination générale... dans un cadre que les travaux du Conseil de santé devront préciser.

### 2 • Favoriser l'accès aux études de médecine

- Sur conditions de ressources, les étudiants en santé domiciliés sur le territoire du Cotentin pourront être soutenus par la Communauté d'agglomération – en particulier en début de cursus universitaire ;
- Ce soutien pourra mobiliser, d'une part, l'octroi de bourses à destination des jeunes concernés ; et d'autre part, la mise en place d'un programme de tutorat en lien avec les professionnels et les instituts de formation ;
- La participation de professionnels à ce programme de tutorat pourra faire l'objet de facilitation de la part de l'agglomération du Cotentin sous forme d'indemnisation, de formation des tuteurs ou de conditions générales, dans un cadre que les travaux du Conseil de santé devront préciser.

### 3 • Appuyer les professionnels dans leurs besoins de formation

- L'agglomération du Cotentin soutiendra, sur la base d'un programme élaboré par les professionnels de santé, la mise en place d'outils et de sessions de formation à destination des professionnels installés sur son territoire (soutien logistique, financement).

## AXE III

---

# AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'APPUI AUX OUTILS DE COOPÉRATION ET DE TÉLÉSANTÉ

---

### Éléments de diagnostic

#### **Des outils de coopération entre professionnels et de télésanté encore peu développés sur le territoire**

Les outils de coopération et de télésanté sont encore peu développés sur le territoire de l'agglomération du Cotentin, tant pour des raisons d'acculturation et d'information insuffisante des professionnels sur les protocoles et dispositifs existants que pour des raisons pratiques (temps à mobiliser, efficacité technique, couverture en très haut débit, etc.).

› **L'agglomération du Cotentin veut lever les freins au développement de ces pratiques et outils sur son territoire.**

#### **Une méconnaissance entre professionnels qui subsiste**

Le territoire de l'agglomération du Cotentin présente un historique plutôt riche en matière de coopération ville/hôpital. Celui-ci apparaît pourtant encore trop peu suivi d'effets concrets, aux dires des professionnels de santé ayant participé aux réflexions de la collectivité eux-mêmes (Cf. Diagnostic local de santé) ; ils demeurent en tout cas largement perfectibles. Or cette articulation représente un point non négligeable tant pour la qualité de l'accès aux soins et du parcours de soins des usagers que pour l'attractivité du territoire.

› **La collectivité veut contribuer au renforcement de l'interconnaissance et de la coordination des acteurs au-delà de leurs secteurs et établissements d'origine.**

## 1 MIEUX OUTILLER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE COOPÉRATION ET DE TÉLÉSANTÉ

### 1 • Permettre aux professionnels de se former aux dispositifs de transferts de tâches, de coopération et de télésanté

- L'agglomération du Cotentin mettra en place une offre de formation sur les outils de télésanté et les protocoles de coopération à destination des professionnels ;
- Ces formations seront pour partie délocalisées, au plus près des professionnels à travers les Pôles de Proximité. Elles seront développées en lien et en partenariat avec les acteurs et s'inscriront dans les dynamiques à l'oeuvre à l'échelle régionale et nationale.

### 2 • Soutenir la diffusion effective des outils de transferts de tâches, de coopération et de télésanté

- A plus long terme, l'agglomération du Cotentin soutiendra le développement et la diffusion effectifs de ces outils en mobilisant en particulier :
  - › Un appui au développement de la couverture par le très haut débit ;
  - › Un appui, à travers le Collège des professionnels et le Conseil de santé, à des groupes de professionnels pilotes impliquant en particulier infirmiers et pharmaciens ;
  - › Un appui à la mise en place d'un Système d'Information partagé entre établissements, équipes de soins primaires, PSLA, regroupements et professionnels du territoire.

## 2 RENFORCER LE LIEN ENTRE MÉDECINE DE VILLE ET SECTEUR HOSPITALIER ET ENTRE SECTEUR SANITAIRE ET SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

### 1 • Dresser un état des lieux des relations entre médecine de ville, établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux

- L'agglomération du Cotentin apportera son concours au renforcement, sur son territoire, des relations entre secteur de la médecine de ville et secteur hospitalier, d'une part, et entre secteur hospitalier et secteur médico-social d'autre part ;
- Cet appui passera par la valorisation et le cas échéant l'approfondissement des travaux de diagnostic et réflexions déjà engagés en la matière par ses partenaires, en vue d'identifier l'existence de dynamiques communes, la qualité de la préparation de sortie d'hospitalisation, le recours à la messagerie sécurisée, la présence de médecins libéraux au sein des établissements... ainsi que d'éventuelles bonnes pratiques à disséminer plus largement à travers le territoire.

### 2 • Déterminer deux à trois chantiers prioritaires

- L'approfondissement de ces chantiers devra mobiliser l'ensemble des acteurs et structures de coordination intervenant sur le territoire et pousser à la mutualisation de leurs outils et moyens et ressources (Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de Soins (MAIA), Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et leurs ressources).

## AXE IV

---

# DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ

---

### Éléments de diagnostic

#### Les dispositifs de prévention demeurent mal connus et peu coordonnés à l'échelle du territoire

Au-delà des dispositifs généraux de prévention (par exemple les dépistages organisés des cancers) ou de la politique mise en place par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la thématique de la prévention et de la promotion de la santé reste peu lisible et organisée à l'échelle du territoire communautaire. Elle constitue pourtant une priorité à l'échelle nationale, un élément de réduction des inégalités de santé, et peut même être positionnée comme un outil d'attractivité du territoire à l'occasion du déploiement du service sanitaire (puisque celui-ci permettra la venue d'étudiants de santé extérieurs à la Communauté d'agglomération).

› **L'agglomération du Cotentin veut capitaliser sur les expériences de ses territoires et les dispositifs nouvellement mis en place pour favoriser l'émergence d'une réelle culture de la prévention et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle de la Communauté d'agglomération.**

---

## 1 RENFORCER LA PLACE DE LA PRÉVENTION AU CŒUR DE LA POLITIQUE SANTÉ DE L'AGGLOMÉRATION

---

### 1 • Favoriser la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire

- Afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques et la généralisation d'initiatives mises en place sur certains de ses territoires, en particulier la commune de Cherbourg-en-Cotentin, l'agglomération du Cotentin :

- › Procédera à un état des lieux de ces initiatives au niveau de ses différentes communes et des professionnels de santé ;
- › Mettra en place un cadre d'échange de bonnes pratiques permettant de répliquer ces initiatives à travers l'agglomération.

### 2 • Contribuer au déploiement du service sanitaire

- L'agglomération du Cotentin s'inscrira dans le cadre des procédures et du calendrier de déploiement du service sanitaire mis en place par l'ARS Normandie et ses partenaires :

- › Elle contribuera à l'identification des ressources, notamment des stagiaires mobilisables sur le territoire et des conditions de leurs interventions ;
- › Elle contribuera à l'identification des terrains de stage.



**leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN  
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN